



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2017

Le 29 mars 2017, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCELLOS et M. Johan THENET.

Absents excusés : Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) et Mme Nathalie VIOLLET (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC).

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 22 février 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
 - ⇒ DIA sur parcelle AB 184
 - ⇒ Conventions SILA pour cession gratuite de canalisations d'eaux usées sur parcelles AB 714 et 864
 - ⇒ Conventions SYANE pour servitudes relatives aux ouvrages des réseaux secs sur parcelles AB 70, 412 et 699
 - ⇒ Conventions SYANE pour modifications de branchements existants sur parcelles AB 68, 70, 165 et 699
 - ⇒ Acquisitions foncières de la parcelle B 496 et d'une partie des parcelles A 639 et B 1153 appartenant à l'Académie Florimontane
- 3) Finances :
 - ⇒ Vote du Budget Primitif 2017
 - ⇒ Vote des taxes communales
 - ⇒ Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux suite au décret n° 2017-85 du 26/01/2017
 - ⇒ Demande de subvention du Club Sportif Athlétique de Poisy
- 4) Projet d'aménagement d'un cabinet d'esthétique dans l'ancien local technique
- 5) CCFU : modification des statuts pour élargissement de la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables »
- 6) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour 3) – Finances, à savoir :

- Demande de subvention de l'Ecole de Judo Jujitsu de Lovagny.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 FEVRIER 2017 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 22 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION :

a) **Droits de préemption :**

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 16 X0006, présentée par Maître Xavier BRUNET, Notaire associé à Cran-Gevrier (74), pour le compte de Monsieur et Madame Michel BRUNIER et relative à la vente d'un terrain non bâti, cadastrées AB 184 (1 613 m²), sis à Lovagny lieudit « Lovagny », en zone 1AU-0a5 du PLU, au prix de 242 000 € (150 €/m²).

Il est précisé que :

- ⇒ ladite parcelle est actuellement exploitée à titre gratuit par le neveu du vendeur ;
- ⇒ la présente acquisition s'inscrit dans une opération immobilière portant tant sur le terrain AB 184 que sur les parcelles cadastrées B 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 187, 964, 966 et 566 que l'acquéreur doit acquérir auprès d'autres propriétaires.

b) **SILA – Conventions de cessions et servitudes sur les parcelles AB 714 et AB 864 :**

Afin de permettre la régularisation des dessertes d'eaux usées de la copropriété « Les Jardins de Lovagny » et du « Chemin de la Potion », le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession gratuite des ouvrages réalisés par le SILVA (collecteurs d'eaux usées, regards de visite, branchement particuliers...) sur les parcelles AB 714 et AB 864, appartenant à la Commune de Lovagny ainsi que l'institution d'une servitude, selon les caractéristiques énoncées à l'acte administratif annexé à la délibération et au profit du SILVA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte administratif.

c) **SYANE 74 – Conventions de servitudes sur les parcelles AB 70-412 et 699 :**

Dans le cadre de l'amélioration des réseaux secs, lors des aménagements prévus sur la RD 64 (Route des Gorges)/Centre Village, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) va réaliser des ouvrages sur :

- ⇒ le réseau de distribution publique d'électricité (canalisations souterraines, bornes de repérage..) ;
- ⇒ le réseau d'éclairage public (canalisations souterraines, poses de candélabres...);
- ⇒ le réseau de télécommunications (enfouissement des lignes téléphoniques...).

Concernant les parcelles AB 70-412 et 699, appartenant à la Commune de Lovagny, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'établissement de conventions de servitudes entre le SYANE 74 et la Commune de LOVAGNY pour la réalisation des ouvrages énoncés sur les réseaux secs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

d) **SYANE 74 – Conventions de modifications de branchements sur les parcelles AB 68-70-165 et 699 :**

Concernant les travaux cités ci-dessus, le SYANE 74 doit intervenir également sur la partie privative des parcelles communales AB 68-70-165 et 699 afin de réaliser sur les réseaux électriques et de télécommunications :

- ⇒ la dépose des anciens branchements aériens ;
- ⇒ la confection de tranchées pour acheminer les réservations (tuyaux, fourreaux, tubes...) nécessaires à la reprise des branchements électriques en technique souterraine ;
- ⇒ la modification des branchements existants en façade et le nouveau tracé éventuel sur celles-ci.

Les conventions, proposées par le SYANE 74, précisent les conditions et autorisations nécessaires à la réalisation desdits travaux. Ceux-ci sont à la charge du SYANE, toutefois, les branchements restent la propriété de l'abonné desservi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes des conventions de modifications des branchements, présentées par le SYANE 74 pour la réalisation des travaux sur les parcelles AB 68-70-165 et 699 appartenant à la Commune de LOVAGNY ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

e) **Acquisitions foncières de la parcelle B 496 et d'une partie des parcelles A 639 et B 1153 appartenant à l'Académie Florimontane :**

Après négociations menées auprès de l'Académie Florimontane, et afin de concrétiser les projets décrits ci-dessous, Monsieur le Maire propose de procéder aux acquisitions foncières suivantes :

<i>Projet</i>	Parcelle	Superficie Totale	Superficie à acquérir	Prix au m²	Prix de vente
<i>Création d'1 point de ramassage OM – La Gare</i>	A 639	8 071 m ²	50 m ²	1.00 €	50 €
<i>Création d'un parking – secteur Pontverre Haut</i>	B 496	9 210 m ²	9 210 m ²	1.00 €	9 210 €
<i>Aménagement du Chemin des Fées</i>	B 1153	33 356 m ²	10 900 m ²	0.50 €	5 450 €
<i>Soit un montant total de :</i>					14 710 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité /

- **DECIDE** de l'acquisition des parcelles ci-dessus mentionnée, pour un prix total de 14 710 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera reçu en la forme notariée ou administrative.

3) **FINANCES :**

a) **Vote du Budget Primitif 2017 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2017 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Articles	Libelle	Budgets 2016	Réalisé	BP 2017
	TOTAL DEPENSES	1 057 596.00 €	1 499 788.20 €	1 057 855.00 €
011	Charges à caractère général	309 090.00 €	284 682.32 €	318 637.00 €
012	Charges de personnel et frais	329 820.00 €	322 866.53 €	349 820.00 €
65	Autres charges de gestion courante	85 400.00 €	65 212.49 €	86 500.00 €
66	Charges financières	61 500.00 €	61 329.45 €	56 322.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
014	Atténuations de produits	90 620.00 €	90 620.00 €	90 700.00 €
022	Dépenses imprévues	6 194.00 €	- €	10 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	169 894.00 €	- €	140 798.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 078.00 €	674 077.41 €	4 078.00 €
	TOTAL RECETTES	1 057 596.00 €	1 800 739.28 €	1 057 855.00 €
013	Atténuations de charges	- €	375.37 €	980.00 €
70	Ventes produits fabr. prest. service	84 108.00 €	95 878.17 €	86 310.00 €
73	Impôts et taxes	686 350.00 €	712 692.25 €	634 350.00 €
74	Dotations, subventions, participations	178 326.00 €	186 729.52 €	222 801.00 €
75	Autres produits gestion courante	105 812.00 €	124 308.52 €	111 260.00 €
77	Produits exceptionnels	3 000.00 €	680 755.45 €	2 154.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- €	- €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Articles	Libelle	Budgets 2016	Réalisé	BP 2017
	TOTAL DEPENSES	2 308 246.23 €	1 587 932.84 €	1 555 642.19 €
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	133 005.99 €	133 005.99 €	- €
16	Emprunt et dette assimilés	712 817.89 €	700 331.59 €	125 290.00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	18 113.72 €	62 850.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 410 422.35 €	736 481.54 €	1 195 202.19 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	2 000.00 €	- €	10 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	162 300.00 €
	TOTAL RECETTES	2 308 246.23 €	1 799 932.90 €	1 555 642.19 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- €	- €	212 000.06 €
10	Dotation, fonds divers	511 354.00 €	500 494.60 €	430 951.08 €
13	Subventions et part. d'invest.	374 880.00 €	116 413.00 €	411 585.00 €
16	Emprunts dettes assimilés	608 040.23 €	508 947.89 €	193 930.05 €
21	Cession d'immobilisation corporelles	- €	- €	- €
23	Réintégration d'immobilisations en cours	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	169 894.00 €	- €	140 798.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	640 000.00 €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 078.00 €	674 077.41 €	4 078.00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	162 300.00 €

b) – **Vote des taux des taxes communales :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir, pour l'année 2017, les taux des impôts communaux identiques à ceux votés depuis 2011, à savoir :

⇒	Taxe d'habitation	:	14.02 %
⇒	Taxe sur le foncier bâti	:	12.33 %
⇒	Taxe sur le foncier non bâti	:	46.15 %

c) – Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :

Par délibération n° 23.03.2016/06 du 23 mars 2016, et suite à loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, les élus ont pris acte de la demande de Monsieur le Maire de bénéficier d'indemnités de fonctions inférieures au barème en vigueur et ont maintenu le montant des indemnités du maire et des adjoints fixé par délibération n° 29.03.2014/04 du 29 mars 2014, comme suit :

Population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants – Indemnités mensuelles				
IB 1015/IM 821 3 801.47 €	% maximum de l'IM 821	Indemnités maximum	% proposé	Montant des indemnités brutes
Maire	43.00 %	1 634.63 €	37.65 %	1 431.25 €
Adjoint	16.50 %	627.24 €	10.00 %	380.15 €

Cependant, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- ⇒ une augmentation de 1015 à 1022 de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonctions (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017) ;
- ⇒ une nouvelle majoration de 0.6 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} février 2017).

En conséquence, les délibérations faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015 et/ou mentionnant des montants en euros, doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT** la décision de verser au maire et aux adjoints des indemnités de fonction inférieures au barème en vigueur selon les critères définis par délibération du 23 mars 2016 et **PRECISE** que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est calculé sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, dans la limite du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du CGCT.

d) Demandes de subventions :

Après examen de deux demandes de subventions, présentées les 27 février 2017 et 27 mars 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer des aides financières suivantes :

- ⇒ 1 260 € (soit 45 € x 28 jeunes adhérents de Lovagny) au Club Sportif Athlétique de Poisy ;
- ⇒ 540 € (soit 45 € x 12 jeunes adhérents de Lovagny) à l'Ecole de Judo Jujitsu de Lovagny.

4) PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CABINET D'ESTHETIQUE :

Monsieur le Maire avise les élus de la volonté d'une citoyenne de Lovagny de créer une activité d'esthéticienne sur la commune.

Les locaux professionnels communaux étant tous occupés, Monsieur le Maire soumet un projet d'aménagement de l'ancien local des services techniques (désormais vide), situé dans le prolongement de la Maison Bourgeois, qui pourrait répondre à ce type de demande.

Celui-ci pourrait comprendre, au rez-de-chaussée, un espace accueil et attente, ainsi qu'une salle de soins et un WC PMR. L'étage serait réservé à un espace administratif et à un coin cuisine non accessibles au public. La surface globale à aménager serait d'environ 40 m² au rez-de-chaussée et de 25 m² à l'étage. Le budget de travaux, pour cet aménagement, se situe entre 130 000 € et 150 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'ancien local des services techniques précité qui pourrait accueillir un cabinet d'esthétique et **CONFIE** à M. Yves BONNOT,

architecte d'Annecy, la mission complète de la maîtrise d'œuvre (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET et AOR) pour un montant de 19 500 € HT.

5) **CCFU – MODIFICATION STATUTAIRE** :

Les itinéraires V62 et V63, prévus au schéma national des vélo-routes et voies vertes, suivent les vallées et lacs du sillon alpin sur près de 400 km, en traversant la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère et la Drôme. Le territoire de la CCFU est traversé par l'itinéraire V62 sur les communes de Sillingy, La Balme de Sillingy, Sallenôves, Mésigny et Choisy.

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement de l'itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale traversant le territoire, la CCFU a modifié ses statuts concernant la compétence facultative – article 11C « L'aménagement et la gestion d'itinéraires cyclables » en remplaçant le texte du 1^{er} alinéa : « Aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale sur la stricte portion Chaumontet / Domaine du Tornet » par le texte suivant : « Aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale V62 traversant le territoire de la CCFU.

Cette modification de statuts est cependant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la CCFU, telle que proposée ci-dessus et **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente décision au Président de la CCFU.

6) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

a) **Remerciements pour subventions attribuées :**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements de l'Association « Les Copinoux des Marais » et de l'Association FNATH 74 (Accidentés de la vie) pour les aides accordées par la commune.

b) **Passage piéton de l'école :**

La signalisation au sol du passage piéton devant l'école doit être reprise.

c) **Planning des élections :**

Il est demandé aux élus de compléter le planning des permanences relatif à la tenue du bureau de vote les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 pour les élections présidentielles.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 19 avril 2017 – 20 h 30 (au lieu du Mercredi 26 avril 2017 précédemment fixé)
- ⇒ Mercredi 17 mai 2017 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 28 juin 2017 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 26 juillet 2017 – 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 55.